Y-EPAGNY

Feuillet BALLON

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 69 Membres présents: 44 **Membres absents:**

dont suppléés : 5 dont représentés : 11

Votants: 60

Date de la convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Françoise DELAMARRE L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 10 mars 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes deChaussoy-Epagny, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

2017.10-16.03

Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, FLAMANT, WU, HALL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM. DOVERGNE, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, LEROY, PELTIEZ, SYROKI et MAROTTE.

Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Monsieur AMARA) Madame BLONDEL (Pouvoir remis à Monsieur GAUMONT) Madame LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame PETIT) Monsieur FRANCELLE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur CAPELLE (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur SUIN (représenté Madame DELAMARRE, suppléante) Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur PALLIER (Pouvoir remis à Madame MAILLART) Monsieur BEAUMONT (Représenté par Monsieur TERNISIEN. suppléant) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur LECLABART (Représenté par Monsieur LEROUX, suppléant) Monsieur BERTRAND Jacques (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE) Monsieur RICARD (Représenté par Madame DAULT, suppléante) Monsieur REMY (Pouvoir remis à Madame HALL) Monsieur DRAGONNE (Représenté par Monsieur MIANNE, suppléant) Monsieur LECLERCQ.

Absents non excusés: Madame ROUX, Messieurs FROISSART, DEPRET, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, BINET et CLEMENT.

OBJET: URBANISME / ADHESION DE LA CCALN AU SCOT DU PAYS DU GRAND AMIENOIS

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, issue de la fusion de la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil et de la Communauté de Communes du Val de Noye au 1er janvier 2017 ;

Vu la réunion de la Commission Urbanisme et des Maires de la CCALN le 15 mars 2017. ayant pour objet la présentation du SCOT du Grand Amiénois ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- > décide de l'adhésion de la CCALN au SCOT du Pays du Grand Amiénois, pour l'ensemble de son territoire;
- » autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 16 MARS 20

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.

(Identité de la collectivité)

CCALN 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier 7, rue Jean Dupuy

80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Représentations de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017.1-16.03	
DELIB. : Désignation des membres de la Commission pour les Délégations de Service Public	2017.2-16.03	
DELIB. : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	2017-3-16.03	
DELIB, : Création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité	2017.4.16.03	
DELIB. : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités	2017.5-16.03	
DELIB. : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène de Sécurité et des conditions au travail et décision du recueil de l'avis des représentants de la CCALN	2017.6-16.03	
DELIB. : Agence de l'Eau / Avenant à la convention relative à l'ANC	2017.7-16.03	
DELIB.: Urbanisme / Adhésion de la CCALN au SCOT du Pays du Grand Amlénois	2017.10-16.03	
DELIB.: Urbanisme / Convention de financement 2017 ADUGA	2017.11-16.03	





Fait à Moreuil, le 23 mars 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE DE MONTDIDIER

27 MARS 2017

ARRIVÉE